

Ont participé à la rédaction de cette Gazette :  
B. DELAYE, Hervé SCUBART, Claudine PADOVAN,  
Max ZIMMERMANN

## Edito...

### « Déjà 4 mois !... »

...que le 30 janvier dernier, lors d'une réunion extraordinaire du Comité Central d'Entreprise, la Direction Générale d'Auchan France annonçait aux élus le lancement d'une consultation majeure intitulée « Réinventons AUCHAN - CAP 2020 » !

Nouveau projet managérial avec une organisation en pyramide inversée (redonner la main et MOM) et l'évolution des métiers commerciaux, un plan de modernisation des métiers, des organisations et des modes de fonctionnement avec la création des marchés et des comités de pilotage, et la mise en œuvre du P.A.C.T.E (Programme d'Adaptation des Compétences pour accompagner et réussir la Transformation de l'Entreprise), c'est donc CAP 2020 et ces 4 mois passés qui aboutissent aujourd'hui à une consultation des représentants du personnel et à la fin de la procédure.

### Le défi est donc lancé !

Le redressement de l'Entreprise réside dans la réussite de la transformation engagée et son retour à des résultats économiques garantissant son développement et sa pérennité. Ce défi, c'est aussi par chacun d'entre nous qu'il passe et nos attentes, dans « l'effort - récompense », sont grandes et devront être entendues. Au travers de la reconnaissance du professionnalisme et de la GDI, de l'amélioration des conditions de travail et du statut social, par le partage du progrès apprécié aussi sur des critères de développement, enfin par le partage des résultats restaurés ! Il n'y aura pas de 2<sup>nde</sup> chance...

Bruno DELAYE  
DSC CFTC/Auchan  
Lille, le 6 juin 2014

## Sommaire

### La revue de presse

A suivre sur :  
<https://www.facebook.com/cftc.auchan.france>

### Nos activités

Page 2 - Paritaire de négociation de renouvellement de l'accord participation

- Commission Frais de santé

Page 3 - Avis de la délégation CFTC lors du CCE

Page 4 - Compte rendu de la réunion du CCE du 27 mai

### Elections professionnelles

Page 6

### Sur l'agenda



## Nos activités...

### ❖ Paritaire de négociation de renouvellement de l'accord participation - 22 mai 2014 -

Cette matinée de réunion paritaire commence par un rappel de l'histoire de l'accord et des dernières avancées obtenues ces dernières années, et de ce que chacun fait de sa Participation, Légale et Dérégatoire (déblocage, blocage : Valauchan, CCB, Arcancia, PERCO).

Ainsi qu'un point sur les incidences :

1. du crédit d'impôt mécénat
2. la taxe d'équarrissage
3. le retraitement des plans d'actions gratuites accordées aux dirigeants
4. le retraitement des charges financières
5. le retraitement des résultats de cession des sociétés immobilières
6. le CICE
7. le forfait social.

Les points 3 et 7 ont fait de notre part des points de frictions - puisque les cadres dirigeants n'ayant pas levé leurs options faute de résultats - les reprises nettes de dotations de provisions devenues alors une charge ont eu un impact négatif (-0.1point) sur le taux de participation 2013 ainsi que la charge du forfait social (pour mémoire, c'est un impôt pour les entreprises passés en quelques années à 20%).

Pour la délégation **CFTC/Auchan**, nous demandons le plafonnement à 0 des reprises de provisions issues des retraitements des plans d'actions et une négociation pour un partage de la charge du forfait social.

Mais cette paritaire de négociation de renouvellement de l'accord de participation n'est finalement pas une vraie négociation car qui a-t-il encore à négocier ? **Pas de signature, plus de dérogatoire. Plus de dérogatoire, c'est un effondrement du taux de participation !**

Un prochain projet d'accord sera adressé aux Organisations Syndicales pour le renouvellement d'un an de cet accord bien malmené par la baisse des résultats.

### ❖ Commission Frais de santé - 22 mai 2014 -

Cette commission présente le bilan annuel 2013 de notre régime mutuelle.

Nous observons un **rapport sinistre/primes déficitaire**, ce qui n'était pas le cas sur les cinq années précédentes : ce déficit s'explique pour partie par la modification et la bonne communication faite en 2013 sur l'amélioration des garanties négociées sans nécessairement augmenter les cotisations, et pour autre partie par la **migration significative** des adhérents vers les régimes du plus haut de gamme.

L'ANI (accord National Interprofessionnel) mis en place en 2013 engage les entreprises dans une portabilité des droits des salariés quittant l'entreprise à 12 mois au lieu de 9 et cela aura un impact significatif (estimé à 2 ou 3 % pour notre régime). Ce surcoût doit être étudié et une paritaire est alors proposée aux OS sur ce sujet le 18 juin prochain pour envisager un avenant à l'accord d'entreprise et permettre d'acter cette évolution réglementaire. L'ANI dit aussi qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016, toutes les entreprises devront prévoir une couverture minimale frais de santé pour leurs salariés sans préciser actuellement s'il y aura ou non une condition d'ancienneté. C'est aussi à prendre en compte. La nouvelle loi sur le financement de la sécurité sociale et le « contrat responsable » va imposer de nouvelles règles qui, à défaut d'être respectées,

imposeront une taxe de 14% au lieu des 7 actuellement. Pour cette raison, et en fonction des textes définitifs, il faudra peut être prévoir des aménagements d'équilibres des comptes dans nos différents régimes.

Par rapport à un sujet d'actualité sur le projet de plafonnement des dépenses notamment d'optique, la piste d'un partenariat avec un réseau de professionnel de santé tel que « Santéclair » pourrait être envisagé. Cette société est spécialisée dans la gestion du risque santé et son réseau propose des praticiens choisis, de qualité, et qui garantissent le meilleur prix avec un accès à un réseau payant (3,39 euros par bénéficiaire et par an). Avec un tel partenariat, le tiers payant ne fonctionnerait alors plus que chez ces praticiens.

Pour la **CFTC/Auchan**, nous exprimons lors de cette réunion qu'il faut maintenir un système de tiers payant et envisager favorablement ce type de partenariat, mais aussi permettre de laisser le libre choix à chacun pour les soins et les prestations, ce qui nécessitera alors d'autres conditions d'accès. Le but n'est pas de limiter les garanties mais bien de faire un travail de pédagogie et d'explications aux adhérents et ayants droits pour éviter les « débordements » observés parfois, notamment en optique, et faire prendre conscience du coût collectif de la santé.

#### ❖ Avis de la délégation CFTC lors du CCE extraordinaire - 27 mai 2014 -

« **P. A. C. T. E.** ! Voilà bien un projet dont l'acronyme résonne singulièrement en phase avec l'actualité. Peut être avez vous choisi ce nom à dessein d'ailleurs. En même temps, un pacte ça n'est pas n'importe quel accord, il y a quelque chose de grave, de solennel. Ça se scelle, un pacte, ça implique un engagement fort des parties...

**Depuis le 30 janvier de cette année**, nous avons participé à plusieurs réunions de différentes instances. Nous avons demandé, obtenu et commenté un premier rapport de notre expert du CCE qui interpellait entre autres sur la démarche initiée à St Quentin et les problématiques qu'elle mettait en évidence. Puis une expertise technique sur les enjeux de santé au travail induits par ce projet. Nous voici aujourd'hui au terme de cette consultation. Nous avons bien intégré la nécessité pour l'entreprise de réorganiser son commerce et de retrouver sa dynamique originelle. Ce projet, enfin révélé dans toute sa dimension, ambitieux - peut-être trop -, aurait de quoi séduire et emporter l'adhésion, mais...

Sur la base de l'expertise CHSCT qui est venue conforter des ressentis préoccupants et des remontées du terrain récurrentes et plutôt négatives, et malgré vos déclarations rassurantes émises lors de la réunion de consultation de l'instance de coordination nationale, - qui ont amené d'ailleurs nos élus à rendre **un avis CHSCT favorable à la condition du respect total des recommandations exprimées** -, nous sommes aujourd'hui fortement interrogatifs sur la réussite de ce défi qui nécessite l'adhésion de tous, dans le contexte économique tendu que nous vivons. En effet, l'optimisation continue dans la gestion des heures travaillées a abouti à fragiliser considérablement les collectifs de travail. Les dysfonctionnements, ruptures, absences non remplacées et autres, maintes fois signalés dans les instances locales et nationales n'ont pas suscité de réaction significative de votre part. Est-ce à partir de ça que vous comptez réinventer Auchan ? Pensez vous que la suppression de 800 postes d'encadrement sera à même de restaurer la cohésion indispensable des équipes ? Estimez vous raisonnablement que la disparition des seconds de rayon sera avantageusement compensée dans ce rôle-clé de la structure hiérarchique par l'hypothétique promotion des ELS en employés commerciaux ? Enfin cette nouvelle répartition encadrement 2/3 AM1/3 cadres vous semble-t-elle essentielle au commerce de demain ? De plus, ne manque t'il pas un véritable engagement de renforcement et d'embauches autre que "si nécessaire" ?

Le sens de l'anticipation et les méthodes employées avant terme dans certains magasins contribuent à décrédibiliser ce projet. De même cette absence de visibilité et de perspectives soulignée par l'expertise, est génératrice d'une inquiétude, voire d'une souffrance forcément néfaste et malheureusement contagieuse. Ce PACTE ne souffre-t-il pas finalement du manque des moyens à la hauteur du défi qu'il représente ? Nous vous alertons ici sur le péril que fait courir à l'entreprise toute entière la conduite d'une démarche foncièrement intéressante mais engagée sur des bases fragiles et à ce jour fortement anxiogène. Il n'y aura pas de 2ème chance. Vous aurez compris que **nous ne pouvons pas donner un avis favorable dans un tel contexte.** »

En ouverture de séance, le Président Christophe Carreyre signale l'absence de la secrétaire et invite les participants à l'élection d'une secrétaire de séance. Notre collègue Myriam Cherati est élue.

## POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- les PV des réunions des 12 mars, 25 mars et 10 avril ont été approuvés après rectifications faites en séance.
- **Consultation sur le projet de fusion entre Auchan France et Mondial Travel** : cette société gère l'activité de promotion et vente de voyages sous la marque Auchan Voyages. C'est une SARL détenue à 100% par Auchan, dont les exercices accusent de manière récurrente un déficit comptable, nécessitant alors une recapitalisation systématique. Par ailleurs, en tant que société distincte, ses comptes doivent être certifiés par un cabinet extérieur habilité, en l'occurrence la société KPMG, pour un coût annuel de 15k€. La fusion envisagée amènera également une simplification administrative et juridique. Cette opération est rendue possible aujourd'hui grâce à une évolution de la réglementation sur les activités d'agences de voyages. De plus, la recapitalisation de 2M€ effectuée en 2012 produit cette année une réduction d'imposition de 800k€ suite à une disposition fiscale en faveur des entreprises. Enfin cette société n'emploie aucun salarié, toutes les tâches étant effectuées par du personnel Auchan. Sur la base des éléments évoqués ci-dessus, cette fusion n'ayant aucun impact sur l'emploi et les conditions de travail des personnes affectées à cette activité, **nos élus CFTC y ont exprimé un avis favorable.**
- **consultation sur l'ouverture d'une paritaire relative à un avenant à l'accord GDI** : à la suite d'une décision prise le matin même par la DRH, l'intitulé de ce point est rectifié. Il s'agissait à l'origine de discuter d'une modification de l'accord GDI autorisant le passage automatique de niveau/échelon 2C vers le 3C pour les EQLS requalifiés en employés commerciaux (projet PACTE). La DRH propose d'appliquer à ce cas précis une "modalité de gestion" qui sera cependant suivie dans le cadre des commissions GDI locales et nationale. **Tout en approuvant cette disposition, nos élus ont fait remarquer** que la classification 3 du futur employé commercial avait l'objet d'échanges assez vifs le 08 avril lors de la commission ad hoc (réf. La gazette N° 61), que cette pratique dénaturait quelque peu l'esprit de l'accord, et que d'autres métiers mériteraient l'utilisation du même procédé.
- **consultation sur l'ouverture d'une paritaire relative à un avenant à l'accord frais de santé**: à la suite de la loi de sécurisation de l'emploi, la durée de la portabilité des droits a été modifiée et le coût de cette mesure sera supporté par les actifs. Le maintien des garanties se fera sans augmentation des cotisations. Une étude est en cours et sera présentée le 18 juin prochain en réunion paritaire. Dans le domaine de la prévoyance, un nouveau cadre d'exonération des charges sociales nécessite une adaptation des dispositions de l'accord. **Nos élus ont donné un avis favorable à l'ouverture de cette négociation.**
- **consultation sur le projet de licenciement économique en Vente d'Equipements suite au refus d'homologation par la DIRECCTE du document unilatéral présenté à la réunion du CCE du 10 avril dernier** : à la suite de ce refus, la DRH a produit un nouveau document améliorant les dispositions retoquées pour les porter au niveau des mesures d'accompagnement de l'accord du 11 avril 2013 sur l'emploi en V.E. Invités à donner un avis sur ce point, **les élus CFTC ont reconduit l'abstention exprimée le 10 avril**, considérant que cet épisode supplémentaire n'avait aucun impact sur le fond dans ce dossier.

- **consultation sur le projet d'évolution des métiers et des organisations en magasin dans le cadre de PACTE** : Joël Guilbert, en charge de ce sujet, a repris la définition du projet dans sa présentation initiale et les principales étapes et évolutions proposées. Ensuite, il a fait un retour sur le rapport d'expertise JLO et les réponses qui y ont été apportées. Après quelques questions complémentaires, il a été procédé au recueil des avis. **Les élus CFTC ont rendu un avis défavorable** (voir plus haut) , ainsi que toutes les autres organisations syndicales. **La procédure de consultation sur ce projet est donc clôturée au niveau du CCE. Les CE et CHSCT des sites sont également consultés dans la foulée.**
  
- **consultation sur le projet de gestion de l'emploi dans le cadre de PACTE** : les élus du CCE sont tenus de donner un avis sur un projet d'accord quand il a atteint le dernier stade de la négociation. Il est donc compliqué pour ceux ci d'exprimer un avis différent de la délégation qui a négocié ces dispositions ! Joël Guilbert a rappelé brièvement les divers points de ce futur accord, et proposé les dernières corrections dans les mesures d'accompagnement , notamment du dispositif préretraite. **Les élus CFTC ont donc donné un avis favorable à ce projet d'accord.**

L'ordre du jour étant épuisé, le président a remercié les participants et clos la réunion.



# Elections professionnelles

## Entrepôt de BLANQUEFORT

Lundi 2 juin, c'est avec 29% des suffrages exprimés et des élus en CE et DP que la CFTC confirme sa place de 2<sup>nd</sup>e Organisation Syndicale sur ce site logistique d'une centaine de personnes. Le conseil **CFTC/Auchan** félicite très chaleureusement les nouveaux élus.

## Magasin de NICE

Fortement bataillé par la présence de 6 organisations syndicales (CFTC, CFDT, CGT, cgt-FO, UNSA et SEGA-CFE-CGC en 1<sup>er</sup> collège), les élections professionnelles CE et DP placent en tête les candidats CFTC en CE et DP. Et ne permettent pas à la CGT, cgt-FO et UNSA d'avoir des élus ! Le conseil **CFTC/Auchan** félicite très chaleureusement François et Francis pour la campagne électorale de proximité et félicite les nouveaux élus.

## Magasin de LOUVROIL

Un bastion est tombé !

Malgré une campagne de dénigrement, d'attaques personnelles et de saisines judiciaires (un coup pour contester la désignation puis attaquer le protocole...) par les 3 Organisations CGT, CFDT et cgt-FO, la nouvelle équipe CFTC emmenée par notre ami Pascal NOYON, adhérent CFTC de longue date et qui a accepté le challenge de remonter l'équipe, fait tomber la CGT et cgt-FO en emportant un siège titulaire et suppléant en CE et DP. Réparti dorénavant entre les 5 Organisations syndicales, les nouveaux élus CFTC en CE et DP auront à cœur de faire entendre un autre son de cloche plus constructif...

Juste pour info, la contestation du protocole auprès du tribunal engagée par les 3 OS devant se dérouler le lendemain des élections et au constat de leur recul..., celles-ci ont préféré ne pas poursuivre, sans doute au risque de perdre plus encore !

Le conseil **CFTC/Auchan** félicite très chaleureusement Pascal et les nouveaux élus pour cette performance et leur engagement sérieux.

## Magasin de AUBIERE

Un 2<sup>ème</sup> bastion est pris !

Confronté à une section cgt-FO toute puissante, particulièrement agressive et aux manœuvres incorrectes, la section CFTC entièrement renouvelée et emmenée par notre ami Nicolas GILLET reprend, 4 ans après, les sièges CE titulaires et suppléants en CE et DP qu'un désaccord interne et local lui avait fait perdre avec 27% des suffrages exprimés. Une belle preuve de pugnacité et de persévérance.

Le conseil **CFTC/Auchan** félicite très chaleureusement Nicolas et ses nouveaux élus pour la campagne efficace et honnête, toujours en proximité et à l'écoute des employés.



## *Sur l'agenda...*

- ✚ 10/06/2014 - Synergie des sections CFTC région OUEST TOURS et NANTAIS
- ✚ 11/06/2014 - Synergie des sections CFTC Groupe LYON CENTRE
- ✚ 12/06/2014 - Synergie des sections CFTC région SUD EST et LANGUEDOC
- ✚ 17/06/2014 - Synergie des sections CFTC région IDF
- ✚ 18/06/2014 - Paritaire Frais de santé
- ✚ 19/06/2014 - Bilan GDI national
- ✚ 20/06/2014 - Comité de Groupe AUCHAN
- ✚ 25 et 26/06/2014 - Réunion du Comité Central d'Entreprise
- ✚ 27/06/2014 - Réunion de la commission Grands Projets
- ✚ 1/07/2014 - Réunion de la commission Prime de Progrès
- ✚ 1/07/2014 - Bilan de l'accord Egalité Professionnelle